

**SODEXHO ALLIANCE FAIT PART DE SON INTENTION DE DEMANDER LE RETRAIT DE LA COTE DE SES ADRS (AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS) DU NYSE (NEW YORK STOCK EXCHANGE) ET DE SE DESENREGISTRER AU REGARD DE LA LEGISLATION AMERICAINE (US SECURITIES LAW)**

Paris - 30 mai 2007 - Le Conseil d'Administration de Sodexo Alliance (*Euronext Paris FR0000121220 - SW / NYSE:SDX*) a approuvé la recommandation faite par la Direction Générale du Groupe de procéder aux formalités de retrait volontaire de la cote de ses ADRs (American Depositary Receipts) du NYSE (New York Stock Exchange) et du désenregistrement volontaire au regard de la législation américaine (US Securities Law de 1934).

Sodexo entreprendra les démarches nécessaires dès que les nouvelles règles de désenregistrement seront publiées par la SEC (Securities and Exchange Commission). Cette sortie de la cote du NYSE (New York Stock Exchange) et ce désenregistrement devraient prendre effet d'ici au 31 août 2007.

Trois raisons principales motivent cette décision :

- Sodexo est coté sur Euronext (qui fait maintenant partie intégrante de NYSE-Euronext) sur lequel le volume moyen des négociations a représenté environ 97 % des échanges sur les douze derniers mois.
- Le volume de transactions des ADRs de Sodexo est demeuré très bas depuis 2002 et n'a représenté qu'environ 1% du volume total des actions négociées sur les 5 dernières années.
- Sodexo ayant adopté les nouvelles normes comptables internationales, appelées International Financial Reporting Standards (IFRS), il n'apparaît désormais plus nécessaire de procéder à une réconciliation des comptes consolidés avec un second référentiel comptable dans la mesure où Sodexo offre aux investisseurs un niveau et une qualité d'information globalement équivalents.

Sodexo souhaite maintenir son programme d'ADRs (American Depositary Receipts) sous la forme «level one» et également mettre en place des procédures offrant à ses collaborateurs américains, bénéficiaires de plans d'options et de plans d'épargne Entreprise, un accès direct aux transactions sur Euronext.

Enfin, Sodexo s'était déjà mis en conformité avec les critères de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley lors de l'enregistrement de son document 20F au titre de l'exercice clôturé le 31 août 2006. Sodexo poursuivra ses objectifs d'amélioration des procédures de contrôle

## Communiqué de presse



interne et de gestion des risques au travers notamment d'initiatives visant à améliorer leur efficacité.

### **Présentation de SODEXHO ALLIANCE**

*SODEXHO ALLIANCE, créé par Pierre Bellon à Marseille en 1966, leader mondial de la Restauration et du Facilities Management, emploie plus de 332 000 personnes réparties sur 28 300 sites dans 80 pays. SODEXHO ALLIANCE a réalisé pour l'exercice 2005-2006, clos le 31 août 2006, un chiffre d'affaires de 12,8 milliards d'euros. Coté sur Euronext Paris et au New York Stock Exchange, le Groupe représente aujourd'hui une capitalisation boursière de 8,9 milliards d'euros.*

### **Relations Presse :**

#### **William Mengebier**

Tel : + 33 (1) 30 85 74 18 - Fax : +33 (1) 30 85 50 10

E-mail : [william.mengebier@sodexoalliance.com](mailto:william.mengebier@sodexoalliance.com)

### **Relations Investisseurs :**

#### **Pierre Benaich**

Tel: + 33 (1) 30 85 29 39 - Fax: +33 (1) 30 85 50 05

E-mail: [pierre.benaich@sodexoalliance.com](mailto:pierre.benaich@sodexoalliance.com)

### **Anthony Marechal**

Tel: + 33 (1) 30 85 71 89- Fax: +33 (1) 30 85 50 10

E-mail: [anthony.marechal@sodexoalliance.com](mailto:anthony.marechal@sodexoalliance.com)